



# MAIRIE D'ESSERTINES EN CHATELNEUF

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUILLET 2023  
Délibération n°2023-07-006

**OBJET :** FIXATION TARIF CANTINE

<p><b>Date de convocation :</b> 12 juillet 2023</p> <p><b>En exercice :</b> 15 membres <b>Présent(s) :</b> 12 <b>Pouvoir(s) :</b> 0 <b>Absent(s) :</b> 3</p> <p>Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 18/07/2023</p> <p>Et son affichage</p> <p>Délibération comportant 2 page(s), 0 annexe(s)</p>	<p>Le 17 juillet 2023, à 20 heures, le Conseil Municipal s'est réuni, à la salle du conseil d'ESSERTINES-EN-CHATELNEUF, sous la présidence de Michel JASLEIRE</p> <p><b>Les membres présents en séance :</b> Michel JASLEIRE - Stéphane POYET - Delphine IMBERT - Bernadette FOREST André TRUNEL - Sébastien REYNAUD - Christophe MEUNIER - Roger GRANDPIERRE - Julien DERORY - Carole MURE - Stéphane MORLEVAT - Charles DUTOIT</p> <p><b>Le ou les membre(s) ayant donné(s) un pouvoir :</b> <b>Le ou les membres absent(s) non excusé(s) :</b> <b>Le ou les membres excusés :</b> Laurine SOLLE - Hélène BALLEREY - Sébastien MORLEVAT</p> <p>Monsieur le Maire fait appel à candidature pour le secrétariat de séance. Le Conseil Municipal désigne Madame Bernadette FOREST</p>
---	--

Vu le changement de prestataire pour la cantine, il est nécessaire de voter les tarifs de la cantine pour l'année 2023/2024. Voici un rappel des informations pertinentes :

Le prix du repas fourni par le lycée Sainte-Claire est de 4,17 € TTC.

Le coût du pain fourni par SAS Emilie & Jean-Roch est d'environ 0,08 € TTC.

La commune prend également en charge la maintenance du logiciel 3D OUEST, pour un montant de 765 € par an (soit environ 0,18 € par repas).

Les agents communaux qui s'occupent de la restauration à midi ne sont pas inclus dans le calcul (mais ils représentent en moyenne 3,76 € par repas).

Il convient de rappeler que le tarif pour l'année scolaire 2022/2023 était de 4,50 €. Il est important de signaler que, conformément au décret n° 2009-553 du 15 mai 2009, le prix des repas des élèves de l'enseignement public n'est plus réglementé. La collectivité peut donc le fixer librement, à condition que le prix facturé soit inférieur au prix de revient.

Il est proposé de maintenir le tarif actuel de la cantine à 4,50 € par repas, en sachant que la garderie est gratuite.

**Après délibération**, et à l'unanimité (12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention), le Conseil municipal :

- **FIXE** le tarif de la cantine à 4.50 €.
- **FIXE** le tarif du repas de substitution à 6 €.

RF Montbrison
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 19/07/2023 042-214200891-20230717-DE_2023_07_006-DE

Essertines en Châtelneuf, le 18 juillet 2023

La secrétaire de séance  
Bernadette FOREST



Le Maire  
Michel JASLEIRE

  


RF Montbrison
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 19/07/2023 042-214200891-20230717-DE_2023_07_006-DE